



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--16) CONCESSION DE LA ZAC FONTENAY : BILAN DE CLOTURE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190925-lmc1H6569H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2019
Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4, L.300-5, L311-1 et suivants et R311-1 et suivants ;

Vu la délibération du 30 septembre 2008 créant la ZAC Fontenay et approuvant le dossier de création ;

Vu la délibération du 30 septembre 2009 désignant la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, comme concessionnaire de la ZAC et approuvant le traité de concession ;

Vu la délibération du 27 avril 2011 approuvant l'avenant n°1 à la concession d'aménagement modifiant le nombre de places de stationnement du parking public ;

Vu la délibération du 20 février 2013 approuvant l'avenant n°2 à la concession d'aménagement prenant en compte les ajustements du programme, les modalités de versement des acquisitions et les délais de réalisation ainsi que la cession des placettes et passages publics ;

Vu la délibération du 6 avril 2016 approuvant l'avenant n°3 à la concession d'aménagement prenant en compte le bilan prévisionnel et le versement de la participation de la Ville ;

Vu le bilan de clôture de la concession présenté par la VINCEM ;

Considérant que la Ville doit approuver le bilan de clôture remis par la VINCEM sur la réalisation et le bilan financier de la concession de la ZAC Fontenay ;

Après avis de la commission du ,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 16 septembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 18 septembre 2019,

DÉLIBÈRE

à la majorité (3 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, M. STEIN,)),

ARTICLE UNIQUE : Approuve le bilan de clôture remis par la VINCEM sur la réalisation et le bilan financier de la concession de la ZAC Fontenay.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé